AR Prefecture

017-211703475-20221109-2022_SG_DEC17-DE Reçu le 10/11/2022



Saint-Jean-d'Angély, le 9 novembre 2022

DÉCISION DU MAIRE N° 2022_SG_DEC17

La Maire de la ville de SAINT JEAN D'ANGÉLY,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat, alinéa 5,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

DÉCIDE

Article 1:

De signer une convention avec la Ville de Saint-Hilaire-de-Riez pour le prêt de cinq armes du XVIème au XIXème siècle du Musée des Cordeliers à la Médiathèque Jacques Graisse, dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée « Vaincre ou mourir! L'histoire d'une bataille ». Cette exposition aura lieu du 19 novembre au 30 décembre 2022.

Article 2

Ce prêt est consenti à titre gratuit.

Article 3

La Ville de Saint-Hilaire-de-Riez a pris en charge une assurance « clou à clou tous risques exposition » incluant le transport aller/retour et la durée d'exposition des œuvres.

Article 4: La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un comptemendu pour notification à la prochaine séance

du Conseil Municipal.

La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20221109-2022 SG_DEC17

AR Sous-préfecture le 1 0 NOV. 2022

Publication dématérialisée le 1 0 NOV. 2022